

Fiche d'information sur le changement de nom

Aide-mémoire pour un processus de changement de nom avec quelques indications sur le contenu, 19.11.2022.

1 : Prendre une décision en tant que conseil d'église

La direction de l'église décide de clarifier la question du changement de nom dans le cadre d'un processus avec l'église.

2 : Processus de décision avec la communauté

Un ou plusieurs membres de la direction de la communauté informent la communauté, lors des cultes et d'une assemblée de la communauté, que la question du changement de nom est à l'ordre du jour.

Il est important de discuter de cette question d'une manière claire : Un nouveau nom n'entraîne pas de changements automatiques de l'identité ou de la culture de la communauté, il ne dénigre pas l'histoire passée et ne garantit pas non plus une nouvelle dynamique. Il est tout à fait normal qu'un nouveau nom puisse paraître étrange au début, mais la plupart des gens s'y habitueront et le prendront même en affection. Le nouveau nom "Eglise Viva XY" peut aider à se recentrer sur la mission de l'église locale.

Avantages et inconvénients d'un changement de nom à l'exemple de Viva Kirche Schweiz :

vivakirche.ch/wechsel/argumentarium

Informations utiles et réflexions sur le changement de nom de l'association :

vivakirche.ch/wechsel

Il est recommandé d'aborder la question d'un éventuel changement de nom avec la communauté lors d'une assemblée ou d'un forum de communauté. Il est conseillé d'organiser un processus en grand groupe sur les espoirs et les craintes liés à un changement de nom. Il n'y aura pas de vote à cette occasion.

Il peut être utile de montrer à la commune le nouveau logo possible afin que le changement de nom soit visible. Celui-ci peut être commandé auprès de Josias Burgherr (josias.burgherr@vivakirche.ch). Il est également important de pouvoir chiffrer le plus précisément possible les coûts engendrés (cf. 4 : Mise en œuvre).

Il est toujours possible de discuter d'autres propositions de noms dans le cadre de cet échange. Toutefois, en tant que direction de Viva Kirche Schweiz, nous invitons consciemment à renforcer notre identité commune et le sentiment d'appartenance à un même mouvement en Suisse. Il est important de noter que Viva n'a qu'une seule forme possible : Eglise Viva + *dénomination locale*. Il n'est pas possible de remplacer le mot église, ni de changer l'ordre ou d'utiliser uniquement Viva (sans église).

Selon l'uniformité et l'émotion des opinions, il peut être opportun de discuter de la question d'un changement de nom lors d'une deuxième réunion.

3 : Vote

Nous recommandons d'organiser un vote dans le cadre d'une assemblée générale sur la nouvelle proposition de nom.

4 : Mise en œuvre du nouveau nom

- Il est préférable d'enregistrer pour votre église locale le domaine www.egliseviva-lieu.ch et en plus www.eglisevivalieu.ch comme adresse de transfert vers le domaine principal.
- Réalisation visuelle : refonte du site web, du papier à lettres, de la signature électronique, des flyers, des documents, des cartes de visite, des inscriptions sur les bâtiments, de la boîte aux lettres, de la vitrine, Un nouveau « Corporate Design » aide à ce que la nouvelle présentation soit perçue. Nous vous recommandons de reprendre les couleurs du logo dans la conception et de travailler si possible avec des arrière-plans clairs (blancs pour le site web). Le guide de style de Église Viva Schweiz peut être repris en totalité ou en partie (polices, éléments de design, modèles, ...).
- Annoncer le changement de nom au bureau de poste local et à d'autres contacts professionnels (p. ex. banque, etc.). Chercher également sur Internet (p. ex. via une recherche Google) des références à l'ancien nom et demander des modifications. Nous recommandons de conserver l'ancien nom de domaine et de le rediriger vers le nouveau pour les prochaines années.
- Il est judicieux d'organiser une fête pour le changement de nom - ou de la programmer à une date appropriée. Cela permet - outre l'acte symbolique - de faire de ce changement de nom un sujet de publicité et de reportage vers l'extérieur.
- Il est recommandé d'informer les voisins du quartier ainsi que les autorités politiques et religieuses du changement de nom par une lettre. Cela permet également de lancer des invitations pour une éventuelle réunion (apéritif).
- La communication dans le journal régional et l'organe de publication officiel, la vitrine et le site Internet permettent d'informer le public du nom et de la vision de la commune ainsi communiquée.

Pour que le public réalise le changement de nom, il faut plus qu'un événement. La plupart du temps, il faut des mois, voire des années, pour qu'un nom s'impose dans la mémoire du public. Il vaut donc la peine de chercher régulièrement des occasions de placer le nouveau nom, même après le changement de nom.

Pendant la période précédant le changement de nom et les mois qui suivent, nous recommandons de placer le nouveau nom et l'ancien nom, le nouveau logo et l'ancien logo, si possible ensemble. Celui-ci permet aux gens de faire le lien entre les deux noms. Sinon, l'impression qu'une nouvelle église a été fondée et que l'ancienne a disparu peut vite naître, en particulier à l'extérieur. Visuellement, l'ancien logo devrait toutefois s'effacer progressivement au profit du nouveau. Quelques mois seulement après le changement, ce qui ne porte que l'ancien nom et se présente avec l'ancien design semblera déjà dépassé. Cela vaut donc la peine de s'y tenir.